## REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 2016-** 470 du 03 Août 2016 autorisant Madame **Viviane SOSSOUMIHEN épouse KROPF** à renoncer à la nationalité béninoise.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- **Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- **Vu** le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu la requête en date à Leipzig, Allemagne du 20 avril 2015 de Madame Viviane SOSSOUMIHEN épouse KROPF et l'ensemble des pièces produites;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 août 2016,

## DECRETE:

<u>Article 1</u>er: Madame **Viviane SOSSOUMIHEN épouse KROPF**, de nationalité béninoise, née le 08 mars 1980 à Cotonou, de André SOSSOUMIHEN et de Madeleine HOUNDOZAN, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes posés par Madame Viviane SOSSOUMIHEN épouse KROPF, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 août 2016

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

**Aurélien AGBENONCI** 

Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CC 2; CS 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; SGG 2; MAEC 2; MJL 8; Autres Ministères 19; Ambassade du Bénin /Allemagne 2 Intéressée 1; JORB 1.